



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Autoroutes

Question écrite n° 49754

#### Texte de la question

M Guy Lengagne attire l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace sur la suite qui pourra être réservée au schéma directeur routier défini par le Gouvernement et complété en 1988. Il souhaiterait savoir le devenir de ce schéma, l'évolution des financements réservés à sa réalisation ainsi que le calendrier retenu jusqu'à son achèvement.

#### Texte de la réponse

Reponse. - La procédure de révision du schéma directeur routier national a été engagée à la demande du comité interministeriel d'aménagement du territoire du 17 novembre 1988. Après consultation pour avis des régions, des comités régionaux des transports et du Conseil national des transports, le Gouvernement a approuvé le nouveau schéma directeur par décret du 1er avril 1992. Le délai prévu pour le lancement de la totalité du programme autoroutier concédé a été porté à quinze ans pour tenir compte de l'inscription de 904 kilomètres supplémentaires d'autoroutes. Le lancement prévu en 1992 de 252 kilomètres d'autoroutes concédées est conforme avec cet objectif. Par ailleurs, les moyens d'engagement nécessaires à l'achèvement des autoroutes A 75 (Clermont-Ferrand-Beziers) et A 20 (Verzon-Brive-la-Gaillarde) devront être mis en place en totalité avant la fin de 1996, le même horizon étant retenu par le programme spécial d'aménagement de la RN 7. Les autres volets du schéma directeur seront réalisés dans le cadre des contrats établis entre l'Etat et les régions.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Lengagne Guy](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 49754

**Rubrique :** Voirie

**Ministère interrogé :** équipement, logement, du transport et espace

**Ministère attributaire :** équipement, logement et transports

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 novembre 1991, page 4593